



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28/09/2007

**SOPAC - Rapport du délégataire de service public et rapport
soumis par les représentants de la Collectivité au conseil de
surveillance - année 2006**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE
- Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne
pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070344

DREMOS

**SOPAC - Rapport du délégataire de service public et rapport
soumis par les représentants de la Collectivité au conseil de
surveillance - année 2006**

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La SOPAC assure la gestion du stationnement à Niort.

L'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Comme le prévoit l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la CCSPL en date du 13 septembre 2007.

Par ailleurs, l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SOPAC, il s'agit en 2006 de Messieurs Gilles FRAPPIER, Rémy LANDAIS, Michel GENDREAU Michel PAILLEY et Marc THEBAULT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la production du rapport de la SOPAC, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2006.
- Se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil de Surveillance de la SOPAC pour l'année 2006.

Monsieur Gilles FRAPPIER, Président de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 32 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |
| Excusé : | 12 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gérard NEBAS